



## Requalification a posteriori

Par **mktmmanu**, le **26/08/2014** à **12:14**

bonjour

j'ai travaillé 4 ans dans une société en tant que chef de produit mais cette société ne fabrique pas de produits, ni meme de gamme. d'ailleurs mon intitulé de poste etait "chef de produit grand public", ce qui ne veut rien dire. mon vrai poste etait chef de marché, ce qui est cohérent avec le B2C.

j'ai su qu'il y avait eu dans cette meme société des chef de marché auparavant, qui avaient des salaires supérieurs et plus d'avantage (voiture...).

je suis parti depuis 2 ans de cette société; j'ai toujours hésité a demandé une requalification à l'epoque.

j'ai envie de passer le pas maintenant.

ma question: est il possible de le faire a postérieur?

si oui, comment?

merci de vos retours

Par **P.M.**, le **26/08/2014** à **16:18**

Bonjour,

Vous pourriez faire une demande de régularisation rétroactive, s'il le faut devant le Conseil de Prud'Hommes, sachant que la prescription est de 5 ans sans pouvoir excéder 3 ans depuis mai 2013...

Par **mktmmanu**, le **27/08/2014** à **10:29**

merci

quels sont les éléments a mettre en avant dans le courrier préliminaire que je vais envoyer a mon entreprise?

quels sont les faits que je dois étayer pour prouver mon propos?

Par **P.M.**, le **27/08/2014** à **10:47**

Bonjour,

Il faudrait que vous puissiez prouver que les tâches qui vous étaient confiées correspondaient à un niveau supérieur de la qualification contractuelle...